

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 056-7542/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Métropole Marseillaise et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour la transition énergétique - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs

MET 19/13857/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a voté son projet de Plan Climat Air Energie (PCAEM) et s'est fixé des objectifs ambitieux, notamment de neutralité carbone et de réduction de 50 % des consommations d'énergie à l'horizon 2050.

Sur le territoire métropolitain, 20 % des consommations d'énergie sont absorbées par les bâtiments d'habitations et tertiaires. Sans intervention sur le patrimoine, la facture énergétique des habitants et des collectivités ne va cesser d'augmenter du fait de la hausse des tarifs des énergies, de la perte de rendement des matériels, du vieillissement des équipements techniques.

La rénovation énergétique des bâtiments est le moyen le plus efficace de réduire et maîtriser, de façon pérenne, les consommations d'énergie. Les travaux relatifs à l'enveloppe du bâtiment (isolation toiture, parois vitrées et opaques), les travaux relatifs aux systèmes (équipements de production de chaleur et de froid, régulation, ventilation...), l'introduction de production à partir d'énergies renouvelables reliées aux réseaux ou en autonomie, pour la production électrique et pour la production de chaleur et de froid et la prise en compte de la qualité de l'air intérieur par le choix des matériaux et l'acoustique du bâtiment comptent parmi les travaux prioritaires les plus performants pour agir sur la consommation et le confort des occupants.

Le logement compte parmi les premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur la Métropole Aix-Marseille-Provence. De fait, la rénovation du parc de logements existants représente un enjeu majeur pour lutter contre la pollution, mais aussi pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et lutter contre la précarité énergétique. Cet enjeu est d'autant plus prégnant que plus de la moitié des logements privés sur la Métropole date d'avant 1970, avant la mise en place des premières réglementations thermiques. L'objectif national de rénovation des logements, rapporté à la métropole est d'environ 16.000 logements rénovés par an pour contribuer à l'atteinte des engagements de la France (COP21).

Par ailleurs, la Métropole et ses communes se doivent d'être exemplaires en matière de consommation d'énergie pour les bâtiments et équipements publics et doivent, aussi, engager des travaux de rénovation sur le patrimoine le plus ancien.

Les associations Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille (ALEC) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) et sa Maison Energie-Habitat-Climat du Pays d'Aix (MEHC) ont pour objet d'agir pour la Maîtrise de l'Énergie dans l'habitat et d'accompagner les communes et la Métropole dans leurs réflexions et travaux de maîtrise de l'énergie.

1/ Intervention dans le domaine de l'habitat (action 45 du PCAEM)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, de 2015, définit un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), dans ses articles 22 et 188, comme un service s'appuyant sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique, lesquelles ont une mission d'accueil, d'information et de conseils du consommateur, en fournissant les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration du projet de rénovation. Ce service public, et son développement, figurent parmi les actions phares du Projet de Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain adopté le 26 septembre 2019.

Ce service s'appuie notamment sur le territoire métropolitain sur :

- l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille (ALEC), sur les territoires de Marseille Provence et le Aubagne Pays de l'Etoile,
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) et sa Maison Energie-Habitat-Climat du Pays d'Aix (MEHC), sur le Territoire du Pays d'Aix,
- l'ADIL dans une partie de ses missions d'accueil et d'information sur les questions juridiques et financières.

Au sens de la loi, ce SPPEH s'adresse aux populations non couvertes par les dispositifs développés par l'État, et soutenus par les aides de l'ANAH.

La Métropole souhaite soutenir toute action qui étendrait ce dispositif à l'ensemble des publics, et à l'ensemble du territoire métropolitain, pour offrir à la population un service plus lisible, plus simple d'accès et mutualiser les moyens

Dans cet objectif, la Métropole travaille à la mise en cohérence des actions à l'échelle métropolitaine avec les autres collectivités et institutions : Département 13, Région, Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), services de l'État, ADEME, depuis 2017. La création d'un numéro d'appel unique entre l'ensemble des opérateurs en est une première manifestation. En effet, il offre plus de lisibilité aux habitants de la Métropole. Ce guichet unique est, en outre, doté d'un outil permettant l'enregistrement, l'orientation et le suivi partagé des demandes.

Il est à noter que l'action des associations facilite le passage à l'acte des particuliers pour la réalisation de travaux de rénovation qualitatifs, souvent peu coûteux et performants énergétiquement. Il permet de tendre vers une massification de la rénovation pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat Métropolitain. Enfin, elles favorisent l'émergence d'un marché de qualité de la rénovation du bâtiment, dans lequel l'offre des professionnels rencontre la demande des particuliers.

Dans ce cadre, trois axes de développement sont proposés par les associations :

- Accompagner et faciliter le parcours de rénovation du particulier tout au long de son projet,
- Développer une animation territoriale adaptée intégrant les initiatives existantes sur les territoires,
- Mobiliser et valoriser les acteurs du territoire (architectes, ingénierie, entreprises du bâtiment...) pour mieux répondre aux spécificités du marché.

Ces trois axes de travail créent un environnement favorable à la massification du marché de la rénovation de l'habitat.

Le conseil aux particuliers :

Ainsi afin de développer ces axes, l'ALEC de Marseille organise des permanences bi-hebdomadaires de conseil à la rénovation énergétique de l'habitat privé en collaboration avec les autres partenaires au sein de de l'« Espace Accompagnement Habitat ».

Sur le Pays d'Aix, la Maison Énergie Habitat Climat développe les actions suivantes dans sa permanence à Aix-en-Provence.

- Accueil individuel du public et programme d'animations en ateliers collectifs : dispositif éco-rénovez
- Projets de lutte contre la précarité énergétique et accompagnement des bailleurs sociaux
- Mission de Conseil en Énergie Partagé pour les communes de la Métropole.

Pour 2020, l'ALEC propose à la Métropole de déployer, cette action sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et la MEHC sur le Pays Salonais.

Le conseil aux copropriétés

L'ALEC et le CPIE accompagnent aussi les copropriétés, dans leurs travaux de rénovation. La mission développée depuis quelques années connaît une montée en puissance du fait d'une sollicitation de plus en plus importante de "leaders énergétiques" mais également de conseils syndicaux et syndics, face à la complexité des opérations de rénovation et le besoin de conseils neutres tout en prenant en compte le temps nécessaire à la décision et sa mise en œuvre (un projet prend plusieurs années).

En 2019 : 228 copropriétés privées suivies, dont 3.437 logements ayant réalisé des travaux (hors dispositif des copropriétés dégradées).

Nuisances sonores dans l'habitat

Particularité du Pays d'Aix, la MEHC est le relais de la politique en faveur du traitement des nuisances sonores dans l'habitat mis en place sur le territoire du Pays d'Aix.

Depuis 3 ans, Eco-Rénovez intègre la réduction des nuisances sonores, en formant ses conseillers sur l'acoustique des bâtiments, en informant les habitants.

Les animations territoriales

Pour soutenir ces actions individuelles et collectives, les associations organisent des animations territoriales sur l'ensemble de la Métropole. Ces opérations permettent de créer une dynamique entre les acteurs publics, les professionnels et les particuliers propice à la montée en compétence de chacun au service de rénovations de qualité. Exemples d'animations : balades thermographiques « Un cliché pour rénover », visites de sites (chantiers, rénovations exemplaires, ateliers de la rénovation, conférences, etc). Les associations participent, également, aux salons thématiques du territoire : Antigaspi, IMMEXPO, Salon de l'Immobilier, les Estivales Immobilier, Journée de la Copropriété, etc., et organisent des journées multi-partenariales, par exemple « les Rendez-vous de la Rénovation Énergétique ».

Plan de financement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat privé (SPPEH) –
Plateforme de la rénovation énergétique

Plan de financement ALEC

Financier	Produits
AMP Service Habitat	50.000 €
AMP Stratégie Environnementale (subv)	195.000 €
ADEME	130.000 €
Région SUD	36.000 €
Département	45.000 €
Politique ville La Ciotat	5.000 €
Fonds propres ALEC dont l'adhésion AMP	46.700 €
Budget prévisionnel total	507.700 €

Plan de financement CPIE

Financier	Produits
AMP Stratégie Environnementale	358.500 €
ADEME	82.000 €
Région SUD	80.000 €
Département	30.000 €
Ville d'Aix-en-Provence	7.500 €
Budget prévisionnel Total	558.000 €

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs Oui/non
2020-00626	Plateforme (Marseille Provence et Aubagne Pays de l'Etoile)	ALEC	Habitat	50.000 €	507 700 €	50.000 €	50.000 €	oui
2020-00614		ALEC	Environnement			195.000 €	195.000 €	oui
2020-00608	Plateforme (Pays d'Aix et	CPIE	Environnement	203 500 €	558.000 €	358.500 €	358.500 €	oui
	TOTAL					603.500 €	603.500 €	

Pour l'année 2020, les associations sollicitent la Métropole plus fortement par rapport à l'année 2019, du fait du retrait partiel de la participation de l'ADEME au financement de ce dispositif. En effet, l'ADEME avait annoncé ce désengagement dès 2018. Une recherche de mutualisation des dépenses a été engagée (numéro unique, outil WEB...) ainsi qu'un tour de table financier des partenaires. Cependant, à ce jour, le maintien de ce service et son déploiement sur d'autres territoires métropolitains nécessite de mobiliser des crédits plus importants au niveau de la Métropole.

Il faut noter que l'État, conscient des difficultés de financement des plateformes à l'échelle nationale, déploie un nouveau dispositif de financement basé sur les Certificats d'Economie d'Energie (dispositif Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique - SARE). La Métropole, souhaite s'y inscrire afin de pouvoir bénéficier de ces financements qui compenseront, pour partie, les efforts financiers consentis sur l'année 2020 et suivantes.

2/. Ingénierie énergétique territoriale

Le décret du 25-07-2019, entré en vigueur le 01-10-2019, dans le cadre de la loi ÉLAN pose un objectif de réduction des consommations finales énergétiques des bâtiments tertiaires (de + 1000 m²) de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à 2010 et le reporting de ces données sur une plateforme ADEME dès 2020.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

On estime à 10 % les économies réalisables, sans réel investissement, et à 45 % si des investissements sont réalisés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Face à ce constat, le déploiement d'un Conseil en Énergie Partagé prend toute sa mesure.

Par conséquent l'ALEC et le CPIE ont créés des postes de conseiller en énergie. Le Conseiller en Énergie Partagé accompagne la transformation des comportements des gestionnaires et des usagers du patrimoine communal en auditant le patrimoine pour préconiser des travaux, suivre et contrôler les

Financier	Produits	Financier	Produits
AMP Service Habitat	10.000 €	AMP Stratégie Environnementale	32.500 €
AMP Stratégie Environnementale	10.000 €	Participation communale	60.000 €
ADEME	12.000 €	Budget prévisionnel total	92.500 €
Région SUD	21.000 €		
Fonds propres ALEC (dont l'adhésion AMP)	39.800 €		
Budget prévisionnel total	92.800 €		

travaux.

Plan de financement ALEC

Plan de financement CPIE

Numéro Guichet unique	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs Oui/non
2020-00627	Ingénierie énergétique territoriale pour Marseille Provence et Pays d'Aubagne et de l'Etoile	ALEC	Habitat	10.000€	92.800 €	10.000 €	10.000 €	Oui
2020-00615		ALEC	Environnement	10.000 €		10.000 €	10.000 €	oui
2020-00607	Ingénierie énergétique territoriale (Pays d'Aix et Pays Salonais)	CPIE	Environnement	27.500 €	92.500 €	32.500 €	32.500 €	oui
	TOTAL METROPOLE				185.300 €	52.500 €	52.500 €	

Outre ces demandes, il convient de noter que le CPIE a également sollicité la Métropole pour l'exercice 2020 sur les actions suivantes :

- Boite à outils sur la mobilité durable n° dossier GU 2020-00508 pour un montant sollicité de 10.000 € auprès de la DGA Mobilité, transport, Voirie ;
- Déploiement dispositif PDEF n° dossier GU 2020-00511 pour un montant sollicité de 20.000 € auprès de la DGA Mobilité, transport, Voirie ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

- Commerce engagé n° dossier GU 2020-0610 pour un montant de 49.000 € auprès du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du n° ENV 001-1132/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 fixant les modalités et les principes pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie métropolitain ;
- La délibération n° ENV 001-6815/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019 approuvant le Projet de Plan Climat-Air-Énergie métropolitain ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 12 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La dynamique enclenchée sur le Territoire en direction des copropriétés privées.
- La capacité de l'ALEC et du CPIE – MEHC à générer de l'activité économique, des projets performants et des dispositifs technico-financiers innovants et fédérateurs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association CPIE du Pays d'Aix - Atelier de l'Environnement d'un montant total de 391 000 euros pour le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, et d'une Ingénierie énergétique territoriale, sur les communes de la Métropole dans le cadre du PCAEM.

Article 2 :

Est attribuée une subvention à l'Association Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'un montant total de 265 000 euros pour le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, et d'une ingénierie énergétique territoriale, sur les communes de la Métropole dans le cadre du PCAEM.

Article 3 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs ci-annexées entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association ALEC Marseille Provence et entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association CPIE du Pays d'Aix - Atelier de l'Environnement.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Article 5:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des recettes permettant de financer ces missions.

Article 6:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain, sous réserve de l'adoption du budget principal métropolitain 2020, en section de fonctionnement :

Pour l'ALEC de Marseille :

- Au titre de l'Habitat : sous-politique D110 – Nature 65748 – Fonction 552 pour un montant de 60.000 euros
- Au titre de la Stratégie Environnementale : chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 205.000 euros

Pour le CPIE du Pays d'Aix :

- Budget principal, chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 211 000 euros.
- Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix, chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 180 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE